

Bagneux, le 7 janvier 2020

Communiqué de presse

Le jury du Prix #activateurdeprogres se réunira le 2 mars 2021. [Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 janvier](#)

● **Le 2 mars 2021, le jury du Prix #activateurdeprogres se réunira pour désigner les lauréats qui seront récompensés le lundi 29 mars, lors de l'Université du Réseau des référents handicap à Lyon.**

Eva Sadoun, Présidente et Co-Fondatrice de LITA.co, sera marraine de ce rendez-vous.

Pour la deuxième fois, l'Agefiph invite les employeurs à candidater au Prix #activateurdeprogres pour présenter les démarches inclusives et innovantes développées au sein de l'entreprise. Ce prix récompensera des entreprises et des personnes engagées pour l'emploi des personnes handicapées.

Participer au prix #activateurdeprogres c'est :

> Mettre en lumière les actions concrètes menées en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

> Témoigner de l'engagement de l'entreprise et des collaborateurs pour l'emploi des personnes handicapées et contribuer à construire un marché du travail inclusif.

Un jury composé de professionnels de l'écosystème emploi et handicap

Treize personnes participeront à la sélection des candidats autour de **Eva Sadoun** (cofondatrice de la plateforme LITA.co et coprésidente du Mouvement Impact France issu du rapprochement entre Tech For Good France et le Mouvement des Entrepreneurs Sociaux) : **Jaleh Bradea**, directrice inclusion et égalité des chances pour le Groupe Vivendi, membre du Conseil scientifique de l'URHH,

Emmanuelle Dal'Secco, journaliste pour Handicap.fr,

François Herviaux, PDG de Linevia, lauréat 2019 du Prix #activateurdeprogres,

Bénédicte Sauer, directrice d'Osons l'égalité (Bretagne),

Cyril Gayssot, président de l'UNEA,

Roselyne Haeck, Responsable Diversité pour Castorama,

Véronique Bonneau, directrice du Cap emploi 71,

Emmanuelle Burel, fondatrice et dirigeante de Bbird,

Hadda Guerchouche, coach et préparatrice mentale, et image de la campagne *Le progrès c'est moi* de l'Agefiph,

Hugues Defoy, directeur de la Mobilisation du monde économique et social à l'Agefiph,

Marie-Laure Belair-Dargent, déléguée régionale de l'Agefiph en Auvergne-Rhône-Alpes,

Alexandre Bensoussan, chargé de mission MMES à l'Agefiph en Hauts-de-France.



Des nouvelles catégorie pour le prix #activateurdeprogrès

En 2021, le prix #activateurdeprogrès est élargi à six catégories :

Activateur de recrutement et d'accès à l'emploi

Récompense les initiatives pour favoriser le recrutement et l'accès à l'emploi de personnes handicapées.

Activateur de maintien dans l'emploi et d'évolution professionnelle

Concerne les projets qui soutiennent le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des salariés handicapés.

Activateur d'alternance

Pour les initiatives qui développent le recrutement en alternance des personnes handicapées et consolident leur emploi à l'issue de la formation.

Activateur de sensibilisation et communication

Cette catégorie est destinée aux actions de sensibilisation des collaborateurs de l'entreprise au handicap.

Activateur de collaboration avec un ESAT, une EA, un TIH ou un TH en portage salarial

Récompense les initiatives qui développent les relations avec des Établissements et services d'aides par le travail (ESAT), des Entreprises adaptées (EA), les Travailleurs indépendants handicapés (TIH) ou les Travailleurs handicapés (TH) en portage salarial.

Le Progrès c'est moi/c'est nous

Des personnalités ou des équipes porteurs d'actions positives en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Dans chacune des cinq premières catégories, il y aura deux lauréats : une TPE/PME et une grande entreprise.

Un prix « Coup de Cœur » sera remis lors de la soirée de remise des prix après un vote du public. Il récompensera un des dossiers parmi tous les lauréats dans chacune des catégories.

Pour y participer, les entreprises sont invitées à télécharger le dossier de candidature et le règlement du prix sur [la page de l'événement](#), avant le 31 janvier 2021.

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

En 2019, l'Agefiph a financé près de 223 000 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

[Suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph](#)

CONTACTS PRESSE

Pauline Carde / pcarde@lebureaudecom.fr / 06 32 03 22 55

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96